



Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

Membres en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

Date de la convocation : 19 avril 2024

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, DUVIC Vincent, LE FORT Sandra, FEUTELAIS Pierrick, BIENVENU Cellia, BADOUAL Joël, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DUAULT Karine (arrivée au point 2), GALODE Alexandra, LABBE Pierrick, LANGLOIS Tony, LARGE Patrick, LE CAIN Johann, MORAND Véronique, RIALET Sébastien, THEBAUD Marie-Louise.

ABSENT EXCUSÉ : WACQUEZ Pierre-Arnaud

ABSENT NON EXCUSÉ : MULLER Yves

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire.

Pierrick LABBE est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 29 mars 2024
2. Subvention à l'association OCB Olympique Club Beignonnais
3. Acquisition de terrains : élargissement du chemin des écureuils et projet jump line
4. Réfection de la toiture de la salle multifonctions (sous réserve) **reporté**
5. Géoréférencement des réseaux d'éclairage public - convention Morbihan énergies
6. Acquisition d'une cabine de sanitaires publics
7. Projet d'organisation du temps scolaire années 2024-25, 2025-26, 2026-27
8. Règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie
9. Révision des tarifs communaux 2024
10. Achat de 3 vélo bus
11. Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation
12. Questions diverses
13. Informations diverses

Affaires présentées par le Maire

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2024 D20240501

Chaque conseiller a reçu le projet de procès-verbal de la séance du 29 Mars 2024.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (16 voix pour) d'approuver le compte rendu de la séance du 29 mars 2024.

2- SUBVENTION A L'ASSOCIATION OLYMPIQUE CLUB DE BEIGNON D20240502

M. RIALET, conseiller intéressé, est sorti pendant le débat et le vote sur ce point

Lors du dernier conseil, une subvention de 3 055 € a été attribuée à l'Olympique Club Beignonnais. Il s'est avéré depuis la nécessité de procéder à l'acquisition de buts latéraux. Après échange avec le Président du Club, compte tenu que cet équipement n'était pas prévu au budget, il a été convenu de valider cet achat en contrepartie d'une diminution de la subvention.

Mme le Maire propose donc de modifier la délibération D20240405 du 29/03 pour porter la subvention à OCB de 3 055 € à 1 055 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité (16 voix pour), la modification de la subvention à l'Olympique Club Beignonnais et porte son montant à 1 055 €.

Affaire présentée par Vincent DUVIC, adjoint

3- ACQUISITION DE TERRAINS : ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES ECUREUILS ET PROJET JUMP LINE D20240503

M. LE CAIN, conseiller intéressé, est sorti pendant le débat et le vote sur ce point

Le conseil municipal,

Vu le projet d'élargissement du chemin des écureuils en vue de désenclaver les parcelles constructibles AC 372 et AC 370 ;

Vu le projet d'établissement d'une aire sportive de type « Jump Line » sur les parcelles AC 143 à 148 (lieu-dit des petites bosses) ;

Considérant que les héritiers de l'indivision Crosnier renoncent au profit de la délibération du 4 novembre 2016 ;

Considérant que les frais d'actes et de bornage sont à la charge de la commune ;

Considérant que l'achat des terrains se fera pour la somme de 3 €/m² ;

Considérant que le terrassement du chemin est à la charge de la commune ;

Le conseil municipal, à l'unanimité (16 voix pour), décide :

- Les délibérations des 4 novembre 2016 et 4 mai 2023 relatives à ces projets sont annulées.

- Pour l'élargissement du chemin communal :

L'achat de la parcelle AC 395 d'une superficie de 7 m² à Mme Emilie Jehenne ;

L'achat de la parcelle AC 397 d'une superficie de 77 m² à M. et Mme Johann Le Cain ;

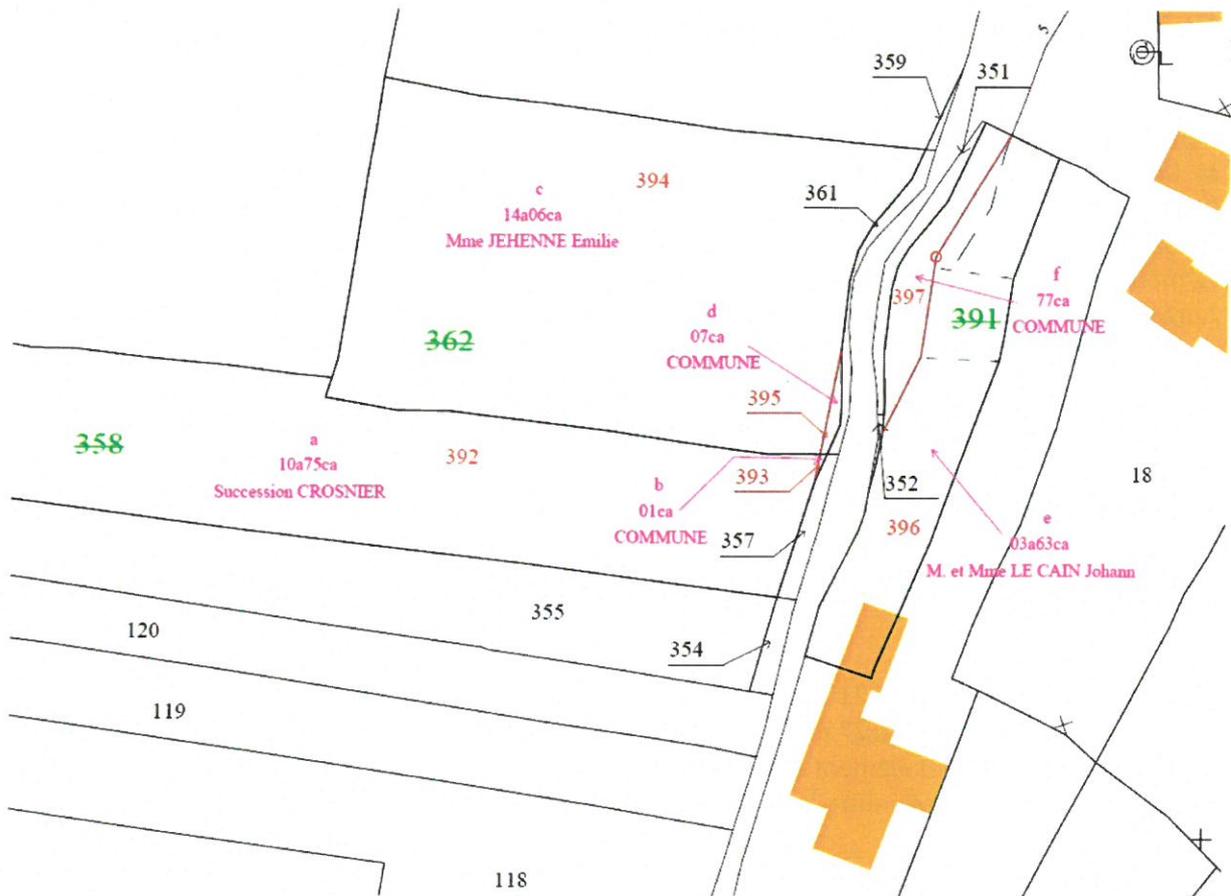
L'achat de la parcelle AC 357 et de la parcelle AC 393 d'une superficie respective de 23 et 1 m² à l'indivision Crosnier.

- Pour l'établissement d'une aire sportive :

L'achat de la parcelle AC 145 d'une superficie de 1 443 m² à l'indivision Crosnier ;

L'achat de la parcelle AC 120 d'une superficie de 1 028 m² à l'indivision Crosnier.

- De fixer le prix d'achat à 3 € le m².
- Que l'ensemble des frais d'actes et de bornage soit à la charge de la commune.
- D'autoriser madame le maire, ou son représentant, à signer tous documents et actes administratifs nécessaires à la réalisation de ces achats.



Affaires présentées par M. BADOUAL, adjoint

4- GEOREFERENCEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION MORBIHAN ENERGIES D20240504

M. BADOUAL présente un diaporama sur la réforme anti-endommagement et les obligations qui en découlent en termes de géoréférencement. L'objectif consiste à réduire le nombre et la gravité des accidents susceptibles de se produire lors de la réalisation de travaux à proximité des réseaux et identifier les responsabilités des différents acteurs.

La réforme établit un calendrier, en fonction du caractère sensible ou non des réseaux et du caractère urbain ou rural des communes, au terme duquel l'ensemble des réseaux devront être localisés en classe de précision A :

Réseaux sensibles *		Réseaux non sensibles	
Communes urbaines **	Communes rurales **	Communes urbaines **	Communes rurales **
1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2026	1 ^{er} janvier 2026	1 ^{er} janvier 2032

Le réseau d'éclairage public est un réseau sensible

C'est pour accompagner les collectivités dans la réponse à cette obligation que Morbihan Énergies coordonne un marché de géoréférencement du réseau d'éclairage public pouvant être sollicité par les communes et les communautés de communes. Le géoréférencement permet de localiser un réseau en classe A et donc de répondre aux obligations posées par la réforme.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention avec Morbihan énergies dont la prestation a pour objectif la géodétection et le géoréférencement de l'éclairage public. Le coût financier, porté par la commune, s'élève à 7 500 euros HT (environ 11 km), soit 9 000 € TTC. L'assemblée autorise le maire ou son représentant à signer la convention et tout document permettant la réalisation de cette obligation.

Dans le cadre de l'aménagement du parking de la halle commerciale, des toilettes publiques sont prévues. M. BADOUAL présente le produit de l'entreprise SAGELEC pour l'acquisition d'une cabine de sanitaires publics PMR (personnes à mobilité réduite). Celle-ci comporte un lavage, une désinfection et un séchage automatiques de l'assise de la cuvette. Le sol dispose aussi d'un lavage automatique.

Le montant s'élève à 29 900 € HT.

Après délibération, les élus, avec 15 voix favorables et 2 abstentions (Johann LE CAIN et Sébastien RIALET) :

- valident le devis de l'entreprise SAGELEC pour un montant HT de 29 900 €,
- autorisent le maire, ou son représentant, à signer le devis ou tout document nécessaire pour l'installation de cet équipement.

Affaire présentée par Mme BIENVENU, adjointe

6- PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – ANNEES 2024-25, 2025-26, 2026-27 D20240506

Vu les articles D 521-10 à D 521-12 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Vu la concertation réalisée entre la commune et l'école publique,

Considérant que l'école Germaine Tillion a fait le choix d'organisation dérogatoire en regroupant sur 4 jours le temps scolaire,

Considérant que les horaires des écoles publiques ont été arrêtés par l'inspection académique du Morbihan le 22 juin 2021 pour une durée de 3 ans, il convient de renouveler la demande d'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2024 en précisant pour chaque journée de classe la répartition des heures d'enseignements et les horaires de la pause méridienne,

Considérant que l'organisation de temps scolaire actuelle est cohérente avec le projet d'école et recueille un avis favorable du conseil d'école.

Le Conseil Municipal acte, à l'unanimité :

- de renouveler le choix d'organisation dérogatoire en regroupant sur 4 jours le temps scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi),
- précise que pour chaque journée de classe :
 - les heures d'enseignements scolaires sont : 8h30 – 11h45 et 13h45 – 16h30
 - les horaires de la pause méridienne sont : 11h45 – 13h45
- autorise le Maire à signer tous les actes ou documents administratifs nécessaires à la réussite de ce dossier.

7- REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE

D20240507

Mme BIENVENU propose de mettre à jour le règlement intérieur du restaurant scolaire à destination des familles utilisatrices du service. Elle rappelle qu'il a été établi avec les agentes du service et validé par la commission cantine garderie du 17/04/2024. Ce document comprend l'ensemble des règles liées à :

- l'inscription,
- la facturation, le paiement,
- La santé de l'enfant,
- La sécurité,
- La charte de bonne conduite

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête et approuve le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire qui demeurera annexé à la présente délibération.

8- REVISION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

D20240508

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »,

Considérant que les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des tarifs des services communaux,

Considérant que les particuliers et les associations de St Malo de Beignon sont considérés faisant partie de la commune,

Mmes LE FORT et BIENVENU présentent les tarifs actuels et proposent de maintenir les tarifs :

 cantine-garderie

X cimetière, photocopies, assainissement, buses

 locations de salles municipales mais d'augmenter les cautions ainsi, qu'ils s'agissent de beignonnais ou d'extérieurs :

Salle multifonction : 800 € - Salle d'activité : 500 € - Halle complexe sportif : 400 € - Salle convivialité : 600 €

Pour les tarifs médiathèque, un débat est lancé sur la mise en place ou non de la gratuité. Karine DUAULT, conseillère municipale déléguée à la culture, explique que la commune est déjà très engagée avec une agente à temps complet, un budget conséquent. L'accès à tous à la culture serait un geste politique fort supplémentaire.

Plusieurs élus se sont exprimés, notamment sur la responsabilisation ou la contribution des familles.

Le vote sur ce point précis a été défavorable à la gratuité, avec l'abstention de Johann Le Cain et Sylvie Hourmand. Les élus ont décidé de maintenir le tarif de 5 € et de l'établir pour tous les usagers.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs des services publics communaux mis à jour dans le tableau ci-dessous,
- D'indiquer que les projets d'actualisation des tarifs des services publics communaux seront applicables aux dates mentionnées dans ces tableaux,
- De préciser que le tarif appliqué sera celui en vigueur à la date de contractualisation.

CANTINE				
Tarifs		dernier changement	Tarifs 2024	Date d'application
cas 1 prix / repas pour les "permanents"	3,74 €	01/09/2023	3,74 €	01/09/2024
cas 1 prix / repas pour les dépannages	4,45 €	01/09/2023	4,45 €	01/09/2024
cas 2 prix / repas pour les "permanents"	4,45 €	01/09/2023	4,45 €	01/09/2024
cas 2 prix / repas pour les dépannages	5,00 €	01/09/2023	5,00 €	01/09/2024
prix du repas pour les adultes	5,85 €	01/09/2023	5,85 €	01/09/2024

- Cas n°1 : concerne les familles habitant Beignon, les familles habitant une autre commune qui souhaitent scolariser leurs enfants dans une école publique mais qui n'ont pas d'école publique sur leur commune de résidence, ainsi que les familles habitant une autre commune qui souhaitent scolariser leurs enfants dans une école privée mais qui n'ont pas d'école privée sur leur commune de résidence.

- Cas n°2 : concerne les familles qui scolarisent leurs enfants à Beignon alors qu'ils ont l'école de leur choix (publique ou privée) sur leur commune de résidence.

GARDERIE				
Tarif horaire	Tarifs	dernier changement	Tarifs 2024	Date d'application
1/4 heure cas 1	0,43 €	01/09/2023	0,43 €	01/09/2024
1/4 heure cas 2	0,51 €	01/09/2023	0,51 €	01/09/2024
Tarif spécifique	Tarifs	dernier changement		Date d'application
Pénalité de retard par 1/4 heure (après 19h15)	2,60 €	01/09/2022	2,60 €	01/09/2024
Pénalité pour non-inscription ou désinscription	1/4 heure cas 1	01/10/2021	Tarif inchangé	01/09/2024

MEDIATHEQUE				
Tarifs		dernier changement	Tarifs 2024	Date d'application
Familles de Beignon	5,00 €	11/12/2008	5,00 €	01/06/2024
Familles extérieures	7,00 €	11/12/2008	5,00 €	01/06/2024

Tarifs établis pour l'année scolaire par famille et pour 3 ouvrages empruntés pendant 3 semaines

CIMETIERE				
Tarifs			dernier changement	Tarifs 2024
Concessions funéraires	2 m²	4 m²		
30 ans	200 €	400 €	14/11/2014	Tarif inchangé
50 ans	300 €	600 €	14/11/2014	Tarif inchangé
Enfants jusqu'à 3 ans	Gratuit		14/11/2014	Tarif inchangé
Concessions cinéraires (0,8m x 0,8m)				
30 ans		100 €	14/11/2014	Tarif inchangé
50 ans		150 €	14/11/2014	Tarif inchangé
Colombarium				
15 ans		230 €	14/11/2014	Tarif inchangé
30 ans		390 €	14/11/2014	Tarif inchangé
PHOTOCOPIES				
Tarifs			dernier changement	Tarifs 2024
Copie ou impression A4 noir et blanc		0,20 €	01/09/2018	Tarif inchangé
Copie ou impression A3 noir et blanc		0,30 €	17/07/2008	Tarif inchangé

Les associations ont droit à des photocopies couleur gratuites : 10 en A3 et 30 en A4 par évènement orga

POSE DE BUSES				
Tarifs			dernier changement	Tarifs 2024
Diamètre 200	prix au mètre	18,00 €	05/05/2023	18,00 €
Diamètre 250	prix au mètre	21,00 €	05/05/2023	21,00 €
Diamètre 300	prix au mètre	23,00 €	05/05/2023	23,00 €
Piège à eaux (caniveau)	prix au mètre	30,00 €	05/05/2023	30,00 €

Selon règlement délibération du 04/05/2023

ASSAINISSEMENT COLLECTIF				
Tarifs			dernier changement	Tarifs 2024
Taxe raccordement au tout à l'égout maison existante		1 060,00 €	05/05/2023	1 060,00 €
Taxe raccordement au tout à l'égout maison neuve		1 170,00 €	05/05/2023	1 170,00 €
Redevance part fixe € HT		20,69 €	01/01/2024	20,69 €
Redvance part variable € HT et par m3		0,820 €	01/01/2024	0,82 €

SALLE MULTIFONCTIONS						
LOCATION POUR ACTIVITÉ : événements familiaux, bal, mariage, vin d'honneur, manifestation sportive, culturelle...						
Tarifs			dernier changement	Tarifs 2024		Date d'application
	Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune	
Demi-journée (8h-12h ou 14h-18h)	175,00 €	340,00 €	05/05/2023	175,00 €	340,00 €	
Journée complète	230,00 €	340,00 €	05/05/2023	230,00 €	340,00 €	
Formule week-end (2 jours consécutifs)	350,00 €	515,00 €	05/05/2023	350,00 €	515,00 €	
Caution	350,00 €	570,00 €	05/05/2023	800,00 €		03/05/2024
UTILISATION CUISINE ET CHAMBRE FROIDE						
Tarifs			dernier changement	Tarifs 2024		Date d'application
	Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune	
Cuisine et chambre froide	60,00 €	180,00 €	05/05/2023	60,00 €	180,00 €	
UTILISATION MATERIEL SONO ET VIDEO						
Tarifs			dernier changement	Tarifs 2024		Date d'application
	Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune	
Sonorisation	50 €		22/10/2022	Tarif inchangé		
Vidéoprojecteur et écran	80 €		22/10/2022	Tarif inchangé		
Ensemble vidéo et sono	100 €		22/10/2022	Tarif inchangé		
Caution	1 000 €		22/10/2022	Tarif inchangé		

Les associations communales à caractère sportif ou culturel auront droit à deux locations gratuites de la salle par an

Les particuliers et les associations de St Malo de Beignon sont considérés faisant partie de la commune.

Les restaurateurs de la commune ont droit à une location gratuite par an pour un événement ouvert à tous.

Les entreprises ont droit à une location gratuite après 3 locations payantes

SALLE D'ACTIVITES						
Tarifs			dernier changement	Tarifs 2024		Date d'application
	Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune	
1/2 Journée (8h à 12h ou 14h à 18h)	55,00 €	120,00 €	05/05/2023	55,00 €	120,00 €	
Journée complète (8h à 1h)	75,00 €	175,00 €	05/05/2023	75,00 €	175,00 €	
Formule week-end (2 jours consécutifs)	120,00 €	240,00 €	05/05/2023	120,00 €	240,00 €	
Caution	220,00 €	520,00 €	29/04/2022	500,00 €		03/05/2024

COMPLEXE MULTISPORTS						
HALLE DES SPORTS ET SALLE DE COMBAT - Location pour activités : Sportives						
Tarifs			dernier changement	Tarifs 2024		Date d'application
	Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune	
Tarif horaire hors association *	22,00 €	33,00 €	05/05/2023	22,00 €	33,00 €	
chèque caution	195,00 €	325,00 €	12/12/2020	400,00 €		03/05/2024

* Montant plafonné à 400 € par année scolaire pour les habitants de Beignon ou plafonné à 600 € par habitants hors Beignon

SALLE DE CONVIVIALITÉ - Location pour activités : événements familiaux, vins d'honneur, manifestations sportives, culturelles...						
Tarifs			dernier changement	Tarifs 2024		Date d'application
	Commune	Hors Commune		Commune	Hors Commune	
Demi-journée	110,00 €	230,00 €	05/05/2023	110,00 €	230,00 €	
Journée complète (8h à 1h)	155,00 €	310,00 €	05/05/2023	155,00 €	310,00 €	
Formule week-end (2 jours consécutifs)	230,00 €	385,00 €	05/05/2023	230,00 €	385,00 €	
Tarif horaire hors association **	22,00 €	33,00 €	05/05/2023	22,00 €	33,00 €	
chèque caution	210,00 €	350,00 €	29/04/2022	600,00 €		03/05/2024

** Location limitée à 2 heures consécutives maximum par journée.

Les particuliers et les associations de St Malo de Beignon sont considérés faisant partie de la commune.

LOCATION DE VAISSELLE				
Tarifs		dernier changement	Tarifs 2024	Date d'application
Location de vaisselle lors de réservation de salles	35,00 €	05/05/2023	35,00 €	
Caution location de vaisselle	150,00 €	01/10/2021	150,00 €	

Tarif vaisselle cassée annexé à l'état des lieux entrant

9- ACHAT DE 3 VELO BUS D20240509

Dans le cadre du schéma vélo, la commune a étudié les différentes options pour acquérir des vélo-bus. Le choix a été porté sur des woodybus. Il présente le devis proposé par la société HUMBIRD et met aux voix. Le devis comportant l'acquisition de trois vélos-bus avec l'option toit solaire (photovoltaïque) et batterie additionnelle s'élève à 60 066 € HT, 72 079,20 € TTC.

Mme le Maire précise que ce projet est très bien subventionné dans le cadre du schéma vélo et que nous serons certainement pionniers en Bretagne. L'accompagnateur, salarié de la commune, pédalera, avec une assistance électrique et avec le concours des 8 enfants passagers. Il est prévu, à la rentrée, un ramassage scolaire, le matin y compris dans les hameaux. Le vélo est par ailleurs couvert, en cas de mauvais temps.

Le conseil municipal, après délibération décide, avec 15 voix favorables, une abstention (Sébastien RIALET) et une voix contre (Marie-Louise THEBAUD) :

- De valider le devis de la société Humbird pour un montant HT de 60 066 €
- D'autoriser le maire, ou son représentant, à signer le devis ou tout document nécessaire pour la réalisation de l'acquisition

10- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Vu les articles L2122-22 du CGCT permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

Droit de préemption urbain

Numéro de DIA	Date de réception	Parcelles concernées	décision
01/2024	01/02/2024	AB 0025 -21 rue de la Roche Fleurie	Pas de préemption
02/2024	08/02/2024	AB 430 – rue de la roche fleurie	Pas de préemption
03/2024	13/02/2024	AC 0043 – 2 rue du domaine	Pas de préemption
04/2024	27/02/2024	AC 277 – 26 rue du stade	Pas de préemption
05/2024	16/04/2024	AB 172 – 1 rue Gabriel Deshayes	Pas de préemption
06/2024	26/04/2024	AB 218 - 35 A rue de Saint Cyr Coëtquidan AB 219 – 35 B rue de Saint Cyr Coëtquidan	Pas de préemption
07/2024	26/04/2024	AB 217 – 1 rue du rocher glissant	Pas de préemption

11- INFORMATIONS DIVERSES

- Prochains conseils municipaux : **mardi 11/06** - jeudi 04/07 dont PADD du PLU
- Distribution du bulletin : 25 mai
- Elections européennes : dimanche 9 juin
- Réunions de quartier à venir :

Le Val Es Lan, La Rivière, La Fosse Noire et le Plessis Est - Rue du Ruisseau au niveau de la patte d'oie 10 H – 12 H	La Vigne, Launay, et La Daoutte - au niveau de la boîte aux livres 18 H 30 – 20 H 30	Le Poteau et La Justice - devant le 9 chemin des Ajoncs 18 H30 – 20 H30	Le Plessis Ouest - au niveau de l'abri bus 10 H – 12 H
Samedi 18 mai	Vendredi 24 mai	Vendredi 31 mai	Samedi 1^{er} juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Le Maire,

Sylvie HOURMAND



Le Secrétaire de séance,

Pierrick LABBE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierrick Labbe', is written over a light blue background.

